
Sciences de la Vie et de la Terre

Classe de Terminale Enseignement scientifique (SVT)

Organisation et évaluations

Organisation du matériel et obligations

Tout document rédigé ou illustré doit comporter un **titre** de manière soignée.

Matériel obligatoire en SVT : copies doubles, à grand carreau et de format A4 (grandes copies doubles).

Vous devez organiser votre cours par chapitres, en y ajoutant :

- Les activités réalisées en classe,
- Vos notes personnelles,
- Votre documentation,
- Et vos fiches de révision.

Notez qu'une mauvaise organisation, surtout si elle se répète, peut nuire à vos révisions ainsi qu'à vos résultats du trimestre.

Tout travail remis au professeur doit obligatoirement être :

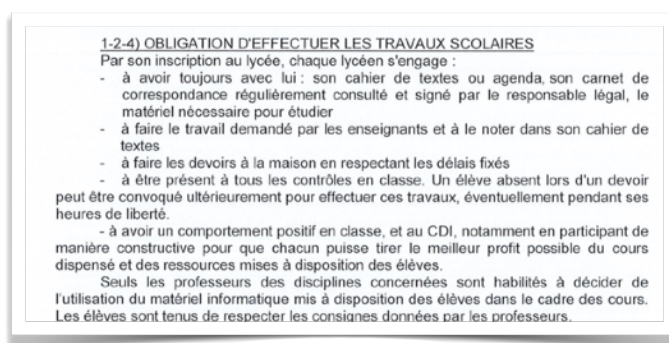
- Rangé dans une **grande copie double** sur laquelle vous pouvez rédiger vos activités,
- Avec nom, prénom et classe écrits en haut à gauche de manière soignée,
- Accompagné de documents liés (photocopies, dessins, feuilles supplémentaires, etc.)

Ces travaux peuvent être :

- Des activités faites en classe,
- Des devoirs réalisés à la maison,
- Ou des devoirs surveillés.

Notez que si la consigne **copie double** n'est pas respectée, cela aura un impact sur votre moyenne trimestrielle.

Pour vos autres travaux (brouillons, recherches, etc.), vous pouvez utiliser d'autres supports de votre choix (copies simples ou doubles, bostons...). Je conseille de classer et organiser sa documentation dans une pochette avec rabat dédiée aux SVT.



Évaluation et notes trimestrielles

Les activités relevées ou les devoirs maison seront évalués selon 5 niveaux, de "Très bien" à "Très insuffisant". Quelques conseils seront donnés pour améliorer la qualité de vos travaux à venir.

→ Ces résultats ne comptent pas dans la moyenne, mais un travail bâclé ou non rendu à la date indiquée aura des conséquences sur vos résultats semestriel et votre contrôle continu.

Trois devoirs surveillés comptent en Terminale

- **Premier devoir** [n°1]

Il porte sur tous le premier chapitre.

Il se déroule environ trois semaines avant la fin du semestre.

→ En cas d'absence, un devoir de remplacement est prévu avant la fin du semestre.

- **Deuxième devoir** [n°2] (coefficient 1)

Il porte sur le second chapitre.

Il a lieu au milieu du second semestre.

→ En cas d'absence, aucun rattrapage n'est prévu immédiatement et les résultats seront portés par le troisième devoir.

- **Troisième devoir** [n°3] (coefficient 2)

Il porte sur le second chapitre.

Il se déroule environ trois semaines avant la fin du semestre.

→ En cas d'absence, un devoir de remplacement (coefficient 3) est prévu avant la fin du semestre, le devoir n°2 étant alors annulé.

Si vous êtes absent à tous les devoirs ou en cas de fraude, le semestre ne sera pas validé.

Ajustement des notes

Un taux est appliqué selon la qualité du travail et l'organisation au cours de la période du trimestre précédent le devoir :

- 95 % des points obtenus au barème du devoir : si mauvaise organisation répétée ou copie double non conforme, ou pour travail bâclé,
- 90 % : si travail demandé à la maison non fait, y compris non rendus à la date indiquée,
- jusqu'à 80 % : si les problèmes sont répétés ou cumulés,
- exceptionnellement de 105 à 120 % : dans certains cas signalés par le professeur, notamment si le travail est très remarquable au cours de la période précédant le devoir.